

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212105019-20221117-D2022_075-DE

SLO

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Armay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 novembre 2022

Délibération du conseil municipal n°2022-075

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : Le 29 octobre 2022

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT – Mme Nicole FILLON - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER - M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : 0

Pouvoir de :

M. Jérémie BARDET à Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER
Mme Pauline CANARD à M. Philippe CHAUCHOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages possibles : 14

OBJET : MFR SEMUR-EN-AUXOIS : SUBVENTION 2022

Considérant que la MFR de Semur-en-Auxois scolarise 2 élèves polliens ;

Vu la demande de subvention de la MFR de Semur-en-Auxois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- 1) Verser une subvention de 210 € par élève à la MFR de Semur-en-Auxois, soit 420 € pour 2 élèves.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212105019-20221117-D2022_075-DE

SLOW

Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 novembre 2022

Délibération du conseil municipal n°2022-075

2) Inscrire les crédits au budget.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN